

## DECISION N° 2011/16

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifiée ;

Vu le décret N° 2006-1266 relatif à la création de l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2008 instituant un Comité technique paritaire central auprès du directeur de l'Agence des aires marines protégées ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité technique paritaire central du 1<sup>er</sup> mars 2010 ;

### DECIDE

**Article 1 :** Sont nommés représentants de l'administration au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence des aires marines protégées :

En qualité de membres titulaires :

- M. Olivier LAROUSSINIE, directeur de l'Agence des aires marines protégées, président du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Mme Marie-Dominique MONBRUN, chef de la mission d'étude d'un Parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires Somme, Authie, Canche,
- M. Thierry CANTERI, directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise.

En qualité de membres suppléants :

- Mme Anne REOCREUX, responsable de l'antenne méditerranée de l'Agence des aires marines protégées,
- M. Pierre LECA, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées,
- M. Cédric NEBATI, secrétaire général de l'Agence des aires marines protégées.

**Article 2 :** le directeur est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'une contestation dans les deux mois qui suivent la date de sa notification par un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.

A Brest, le 14/03/2011

Le directeur



Olivier LAROUSSINIE